Tarif Particuliers Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées
Ce document est une copie archivée par MoneyVox le 2 novembre 2026. Voir tous les tarifs bancaires

CRÉDIT AGRICOLE
NORD MIDI-PYRÉNÉES

NOTRE TERRITOIRE VOTRE AVENIR



ADDENDUM
À partir du 1er janvier 2027

PARTICULIERS

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires En vigueur à partir du 1er janvier 2027

Tarifs en euro TTC lorsque la TVA est applicable

Cet addendum complète les principales conditions tarifaires en vigueur au 1er mars 2026. Il comprend les évolutions tarifaires portant sur l'offre groupée de services Premium.

Sans opposition de votre part, ces évolutions s'appliqueront à la date indiquée. En cas de refus, vous pouvez résilier votre convention de compte sans frais avant cette date.

10/2026. Réf. F12000 - Document informatif à vocation non-publicitaire. Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, société coopérative à capital et personnel variables agréée en tant qu'établissement de crédit, immatriculée au RCS de ALBI sous le n° 444 953 830, dont le siège social est sis 219, avenue François Verdier 81000 ALBI, société de courtage en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 019 259, N°d'Identifiant Unique pour la filière papiers graphiques communiqué par l'éco-organisme ADEME est le FR234317_01TOAZ.



Offre Premium

Gestion du compte	
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la gestion du compte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Commission d'intervention[1] : 1/an	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard » ou « Visa Premier » (cotisation carte)	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent, classique ou instantané)	
Emission et réception d'un virement non SEPA : 10 virements/an[2]	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[3]	
Paiement de Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA	16,99 €/MOIS DONT 4,50 €/MOIS CORRESPONDANT AUX COTISATIONS D'ASSURANCE
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque : 2/an	
Retrait d'espèces par carte[4]	
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées	
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en euro ou en devises[5] dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE*) à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces de dépannage dans les agences de la Caisse régionale[6]	
Paiement par carte[4]	
Paiement par carte en euro ou en devises[5], dans et hors d'un pays de l'EEE*	
Assurance de la Banque au Quotidien	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Premium[7]	
Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : SécuriWEB Premium	
Merci pour l'info Premium (version numérique) • Accès illimité au service de renseignements « Merci pour l'info » • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques en version numérique	
Mon Sécuricoffre+ (5 Go)	

* EEE : Espace Économique Européen (voir p.41 du guide tarifaire en vigueur au 1er mars 2026).

[1] Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser, par compte bancaire, un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

[2] Au-delà des 10 virements inclus, se référer à la page 11 de la plaquette tarifaire en vigueur au 1er Mars 2026 pour la tarification des virements NON SEPA.

[3] Sauf gratuité imposée par la loi.

[4] Avec la carte de paiement physique incluse dans l'offre.

[5] Hors frais de conversion monétaire.

[6] Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole d'une carte de retrait d'espèces en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole.

[7] Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de négligence grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.